

FERRARI, Sylvie (2021) : L'éthique environnementale de Hans Jonas, une éthique pour un monde vivable

Résumé :

Dans un monde fini confronté au changement climatique et à des inégalités persistantes, l'objectif de cet article est d'analyser la portée du principe Responsabilité du philosophe Hans Jonas à l'égard des enjeux éthiques du développement durable. Il s'agit en particulier de reconsidérer la portée du principe à travers l'obligation d'une « vie authentiquement humaine sur Terre » et la nécessité d'une redistribution des richesses selon les orientations d'une justice globale.

Mots-clés : éthique environnementale, Jonas, principe Responsabilité, monde vivable, limites planétaires, justice environnementale globale

Introduction

L'humanité est entrée dans une nouvelle ère géologique où le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité ne constituent que les symptômes d'une crise écologique sans précédent. Cette ère, l'anthropocène, est celle qui est dominée par les actions humaines et des changements d'échelle importants survenus depuis la Révolution industrielle (Crutzen, 2002; Bonneuil et Fressoz, 2013). Tandis que les dégradations environnementales se poursuivent et que les pressions d'origine anthropique s'accroissent à différentes échelles – globales, nationales et régionales-, on assiste au dépassement de seuils ou « tipping points » associées à plusieurs systèmes environnementaux à l'échelle de la planète (Barnosky et al., 2012 ; Barnosky, 2015 ; Steffen et al., 2015).

Si cette perspective interpelle les modes de vie de l'humanité et les relations de celle-ci à l'égard de la nature, elle intervient également dans un monde où les inégalités ne diminuent pas (World Inequality Lab, 2018). De nombreux travaux révèlent combien la présence d'inégalités fortes dans une société peut aggraver les problèmes environnementaux (Mikkelsen *et al.* 2007 ; Holland *et al.* 2009). De telles inégalités, source de nombreux maux environnementaux (pollutions, surexploitation de ressources naturelles...), peuvent compromettre à terme l'existence d'un monde vivable (Duru-Bellat 2015 ; Gosseries 2014). Dès lors, l'extension de principes de justice à une échelle globale peut paraître nécessaire pour intégrer l'effet des inégalités économiques et sociales sur les éléments de la nature (Brundtland 1987).

Ainsi, la diminution des inégalités au niveau global ne pourrait être dissociée du souci de préserver une certaine justice environnementale. Réduire les inégalités serait une condition nécessaire pour préserver un monde vivable et contribuer à la durabilité des économies dans une vision globale (Morin, 2016). Afin d'analyser cette question, nous proposons de la confronter à l'éthique du philosophe Hans Jonas et, en particulier, à son principe Responsabilité. Nous pourrions ensuite préciser les implications de ce principe pour la préservation des éléments de la nature dans un monde vivable.

1. L'éthique de Hans Jonas : une éthique universelle de la responsabilité

C'est en 1979 que paraît l'ouvrage *Das Prinzip Verantwortung* – en version française, le *Principe Responsabilité* (1993) –, ouvrage dont l'apport majeur est de proposer les bases d'une nouvelle éthique ancrée dans le futur. Nous allons présenter le fondement de l'éthique de Jonas avant de discuter du principe Responsabilité.

1.1. Fondement de l'éthique

L'éthique environnementale de Jonas (1993) est une éthique de la responsabilité. Si la responsabilité juridique trouve généralement sa source dans les obligations passées ou présentes et porte sur les actes présents, elle trouve maintenant sa source dans le futur et oblige dans le présent. L'origine de ce changement d'optique réside dans les menaces issues de la puissance de la technologie engendrée par l'homme. La limitation de l'agir humain résulte de l'obligation que nous avons à l'égard de l'avenir qui nous oblige à être responsable aujourd'hui.

Dans ce contexte, la nature de la responsabilité est directement liée au pouvoir de l'agir humain devenu dangereux pour l'espèce humaine du fait de la puissance de la technique qu'il a créée. L'homme contrôle la nature à l'aide de techniques qu'il ne contrôle pas (impact des actions humaines sur le climat par exemple). Dès lors, l'intervention de l'éthique est légitime : c'est elle qui régule le pouvoir d'agir des individus en tant qu'être responsables de leurs actes.

Le fondement de l'éthique de Jonas réside dans la nécessité d'éviter la disparition de l'espèce humaine : « *l'humanité doit être* ». Or, la préservation de l'humanité s'inscrit dans une éthique environnementale particulière. En effet, l'éthique de Jonas est une éthique ouverte sur la biosphère et de nature englobante. Il s'agit ici d'assurer la préservation de la vie sous toutes ses formes, humaines et non humaines, dans le but ultime de préserver l'humanité. Sans la nature, celle-ci ne peut perdurer. Les générations successives sont donc solidaires entre elles du fait de leur relation avec les éléments naturels. On peut noter ici la dimension infinie de la responsabilité qui se déroule sur un temps long. Préserver la nature, c'est se donner les moyens de préserver les conditions d'existence de l'humanité. Cela suppose que les actions réalisées par l'homme soient responsables, c'est-à-dire qu'elles préservent les conditions d'existence même de l'humanité.

1.2. Le principe Responsabilité

L'éthique jonassienne est portée par un principe unique, le principe Responsabilité qui indique comment agir sous la forme d'un impératif : « *Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre* » (Jonas, 1993, p.30).

Le principe a deux implications majeures. La première est que les générations présentes ont le devoir d'anticiper les menaces qui découlent de leur toute puissance : l'obligation provient de l'avenir. Les générations actuelles ont le devoir d'exercer une responsabilité à l'égard de leur descendance. Cette asymétrie dans l'équité intergénérationnelle se traduit chez le philosophe par l'impossibilité d'envisager la justice intergénérationnelle sur la base d'une justice redistributive entre les générations : toute ressource environnementale irréversiblement dégradée ou détruite du fait des actions humaines présentes ne pourra pas faire l'objet d'un échange intergénérationnel susceptible de compenser cette perte. Ici, seul le recours au principe Responsabilité peut limiter *ex ante* les dégradations majeures de la nature.

La seconde implication est l'existence d'une obligation indirecte à l'égard de la nature, obligation qui fonde la justice environnementale chez Jonas. En effet, les éléments de la nature font l'objet d'une obligation de la part des hommes parce qu'ils contribuent à la préservation des conditions d'existence de l'humanité et parce qu'ils sont dotés d'une valeur intrinsèque, indépendante de tout usage. Il est important de noter que l'ensemble des valeurs associées aux éléments de la nature doit être préservé pour l'ensemble des générations. Le bien-être des générations successives dépend explicitement de la préservation de la nature et de ses valeurs : [...] « *La solidarité de destin entre l'homme et la nature, solidarité nouvellement découverte à travers le danger, nous fait également redécouvrir la dignité autonome de la nature et nous commande de respecter son intégrité par-delà l'aspect utilitaire* » (1993, p.188).

Ainsi, il existe une forme de solidarité entre les êtres vivants, humains et non humains, solidarité qui ne doit pas être menacée car elle est garante de la survie des espèces en général, et de celle de l'espèce humaine en particulier. La nature en tant qu'objet de la responsabilité humaine entre directement dans le champ de l'éthique.

La portée éthique de la responsabilité est globale dans la mesure où elle contient les interdépendances qui existent entre l'espèce humaine et les systèmes environnementaux. Dès lors, bien que la nature ne soit pas un sujet de droit, et qu'à ce titre elle n'ait ni obligation ni devoir (droit) à l'égard de l'humanité, elle ne peut être exclue de la portée des enseignements du philosophe.

2. Principe Responsabilité et développement durable

L'obligation de préserver l'humanité de toute disparition constitue un impératif catégorique qui structure la pensée de Jonas. Cela suppose de préserver la nature et de limiter le pouvoir d'agir des générations présentes. Dans la perspective du développement durable, comment l'obligation du maintien d'une « *vie authentiquement humaine sur Terre* » peut-elle être envisagée ? La réponse à cette question implique à la fois d'étudier les changements de comportements à l'égard de la nature et la perspective d'une justice globale à l'échelle de la biosphère.

2.1. De la limite des actions humaines

Du point de vue intergénérationnel, un défi important pour la préservation des ressources environnementales dans le contexte de la durabilité réside dans le fait que la disparition de certains éléments de la nature peut compromettre la capacité d'adaptation des espèces vivantes et, à terme menacer leur survie (Steffen *et al.* 2015 ; Barnosky *et al.* 2012). Ce point est d'autant plus crucial que les activités économiques ont un impact croissant sur les systèmes environnementaux et contribuent à des dommages irréversibles sur un temps long.

Ainsi, la préservation des éléments de la nature est essentielle pour garantir la durabilité du développement des sociétés. Le concept de limites planétaires proposé par Rockström et al. (2009) s'inscrit dans cette perspective dès lors qu'il définit l'espace "*within which humanity can safely operate*". L'idée d'un monde hospitalier pour l'humanité peut être rapprochée de la conception jonassienne de la vie sur Terre. La finitude de la planète et la menace écologique matérialisée par la vulnérabilité de la nature semblent constituer deux contraintes majeures pour l'humanité. Selon Jonas, l'obligation d'une « *vie authentiquement humaine sur Terre* » semble difficile à respecter si les modes de vie des pays aujourd'hui développés demeurent inchangés sur le long terme. Le philosophe propose d'introduire une logique d'autolimitation comme un préalable à toute répartition des ressources environnementales entre les générations successives.

Jonas écrit : « *Cela reviendrait à consentir à de sévères mesures de restriction par rapport à nos habitudes de consommation débridées – afin d'abaisser le niveau de vie « occidental » de la période récente [...] dont la voracité, avec les déjections qu'elle entraîne, apparaît particulièrement coupable des menaces globales qui pèsent sur l'environnement. [...] en raison de la vérité toute simple selon laquelle une Terre dont la surface est limitée n'est pas compatible avec une croissance illimitée, et ce qui veut que la Terre ait le dernier mot.* » (1998, p.107).

L'éthique du futur de Jonas conduit à un changement majeur. En effet, l'obligation de l'avenir implique à la fois l'existence d'une compensation aujourd'hui entre les générations – des plus favorisées vers les moins favorisées (redistribution), et d'un effort à faire en termes de réduction de consommation pour les générations présentes les plus favorisées (autolimitation des besoins fondée sur une logique de suffisance). Ainsi, on assiste d'un côté à une

redistribution entre les générations présentes et, de l'autre, au legs d'une nature préservée aux générations futures.

Dès lors, l'apport de l'éthique universelle de la responsabilité de Jonas conduit à introduire l'autolimitation dans les actions présentes *via* le principe Responsabilité, ce qui rend possible le respect de l'intégrité de la nature et participe à la préservation d'une *vie authentiquement humaine sur Terre*.

2.2. De la nécessité d'une justice environnementale globale

Au-delà des limites, il y a la finitude de la biosphère, seul « territoire » sur lequel l'humanité vit. Si celle-ci a pu y trouver les éléments nécessaires à son développement, on assiste depuis plusieurs décennies à un accroissement continu des inégalités économiques et sociales dont les effets sur la nature sont de plus en plus forts (Kenner, 2015). Parallèlement, de nouvelles formes d'inégalités relatives aux ressources et aux pollutions environnementales voient le jour. Ces inégalités concernent l'accès ainsi que la répartition des ressources et des pollutions entre les individus ou au sein des populations (Berthe et Ferrari, 2015).

Dans ce contexte, l'ouverture de la justice aux questions environnementales ne peut être dissociée de la nature globale des changements qui modifient l'environnement – raréfaction des ressources et dégradations des systèmes environnementaux – et de la prise en compte du monde fini. Les questions environnementales se posent alors en termes de justice globale (Duru-Bellat, 2015). En particulier, l'existence d'interdépendances entre les riches et les pauvres, au travers des actes de production et de consommation, ont des effets sur les conditions de vie des pauvres *via* les émissions de gaz à effet de serre et leurs conséquences sur le climat. Ici, la responsabilité des riches (qui polluent le plus, qui profitent le plus des ressources...) est à rapprocher des dégradations environnementales subies principalement par les plus pauvres (conditions de vie dégradées, accès difficile aux ressources environnementales de base, diminutions des services environnementaux, impossibilité à faire face au changement climatique, dégradation des sols...).

La diminution des inégalités au niveau global ne peut être dissociée du souci de préserver une justice environnementale. À ce sujet, Duru-Bellat (2014, p. 8) écrit : « lutter contre les inégalités pour préserver un monde vivable ou se contenter du statu quo dans un petit univers devenu invivable ».

La redistribution selon une justice globale doit se faire en considérant non seulement les niveaux de richesses absolus mais aussi relatifs des populations. Cette idée est présente dans un certain nombre de travaux où la préservation des conditions d'un monde vivable implique une redistribution de la croissance en faveur des pays du Sud et au détriment des pays du Nord par exemple (Kerschner 2010). Au-delà de ce dualisme Nord-Sud, cela traduit *in fine* une forme de devoir d'assistance à l'égard des plus vulnérables, devoir qui rejoint le sens du principe Responsabilité chez Jonas.

Conclusion

Au terme de cette analyse, il nous semble possible d'envisager les conditions pour assurer la préservation de la biosphère à l'intérieur des limites planétaires et, ce faisant, contribuer à une *vie authentiquement humaine sur Terre* selon l'orientation philosophique de Jonas.

La première condition vise à s'inscrire dans la perspective d'une justice globale afin de prendre en compte à la fois la justice au sein des générations présentes, et la justice entre les générations successives. Cette perspective implique nécessairement de s'assurer que la redistribution des richesses soit combinée à une réduction des inégalités au bénéfice des plus défavorisés, tout en respectant la contrainte écologique des limites planétaires. Dans un

contexte marqué par le changement climatique, la capacité d'adaptation des sociétés ne peut être dissociée d'un accès plus juste aux ressources de la nature. Dans un monde fini où les générations futures comptent, l'adaptation doit s'articuler à la fois sur l'existence d'une compensation entre les générations présentes – des plus favorisées vers les moins favorisées –, et sur un effort en termes de réduction de la consommation pour les générations présentes les plus favorisées.

La seconde condition s'appuie sur l'éthique environnementale de Jonas, éthique ouverte sur la biosphère qui peut porter les solidarités intra/intergénérationnelles et contribuer à la résilience de la nature. Au-delà du but ultime de préserver l'humanité, elle vise à la préservation de la vie sous toutes ses formes, humaines et non humaines. Elle est ainsi ancrée dans une forme d'écocentrisme où la solidarité entre les éléments vivants occupe une place fondamentale. Cette posture particulière qui accorde de la considération non pas aux éléments pris séparément mais à l'ensemble qu'ils forment (rôle des interdépendances), constitue le fondement d'une relation à la nature susceptible de participer à un monde vivable sur un temps long.

Références bibliographiques

Barnosky, Anthony D., Elizabeth A. Hadly, Jordi Bascompte, Eric L. Berlow, James H. Brown, Mikael Fortelius, Wayne M. Getz, John Harte, Alan Hastings, Pablo A. Marquet, Neo D. Martinez, Arne Mooers, Peter Roopnarine, Geerat Vermeij, John W. Williams, Rosemary Gillespie, Justin Kitzes, Charles Marshall, Nicholas Matzke, David P. Mindell, Eloy Revilla, Adam B. Smith, 2012. "Approaching a state shift in Earth's biosphere", *Nature* 486: 52–58.

Barnosky, A. D. 2015, "Transforming the global energy system is required to avoid the sixth mass extinction". *Materials Research Society Energy and Sustainability: A Review Journal*, 1-13. doi:10.1557/mre.2015.11

Berthe A., Ferrari S., 2016, Inégalités environnementales, in Bourg D. et Papaux A. (Dir) *Dictionnaire de la pensée écologique*, PUF, pp 561-565.

Bonneuil, Ch., Fressoz J-B., 2013. *L'événement anthropocène. La terre, l'histoire et nous*. Paris : Editions Du Seuil.

Brundtland, Gro Harlem. 1987, *Our common future*. Oxford: World Commission on Environment and Development.

Crutzen, P., 2002, « Geology of mankind », *Nature*, vol.415, 3 Janvier, p.23.

Duru-Bellat, M., 2015, « Moins d'inégalités pour un monde vivable ». *Revue française des Affaires Sociales*, 1(1-2) : 33-49.

Duru-Bellat, M., 2014, *Pour une planète équitable: L'urgence d'une justice globale*. Paris : Editions du Seuil.

Gosseries, A. 2014, "Nations, Generations and Climate Justice". *Global Policy*, 5(1): 96-102.

Holland, Tim G., Garry P. Peterson, Andrew Gonzalez. 2009, "A cross-national analysis of how economic inequality predicts biodiversity loss". *Conservation biology*, 23(5): 1304-1313

Jonas, H., 1993, *Le principe responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*, traduction de Das Prinzip Verantwortung (1979), troisième édition, Editions du Cerf, Paris.

Jonas, H., 1998, *Pour une éthique du futur*, Editions Payot et Rivages, Paris.

Kenner, D., 2015, *Inequality of overconsumption: the ecological footprint of the richest*,

Working Paper, Global Sustainability Institute, 2, November, Anglia Ruskin University.

Kerschner, Ch., 2010, "Economic de-growth versus steady-state economy". *Journal of*

Cleaner Production, 18: 544-551.

Mikkelsen GM, Gonzalez A, Peterson GD., 2007, "Economic Inequality Predicts Biodiversity Loss", *PLoS ONE* 2(5): e444.

Morin, E., 2016, *Penser global*, Collection Champs essais, Flammarion.

Johan Rockström, Will Steffen, Kevin Noone, Åsa Persson, F. Stuart Chapin, Eric F. Lambin, Timothy M. Lenton, Marten Scheffer, Carl Folke, Hans Joachim Schellnhuber, Björn Nykvist, Cynthia A. de Wit, Terry Hughes, Sander van der Leeuw, Henning Rodhe, Sverker Sörlin, Peter K. Snyder, Robert Costanza, Uno Svedin, Malin Falkenmark, Louise Karlberg, Robert W. Corell, Victoria J. Fabry, James Hansen, Brian Walker, Diana Liverman, Katherine Richardson, Paul Crutzen, Jonathan A. Foley, 2009, A safe operating space for humanity, *Nature*, September, Vol.46 n°24.

Steffen, W., K. Richardson, J. Rockström, S. E. Cornell, I. Fetzer, E. M. Bennett, R. Biggs, S. R. Carpenter, W. De Vries, C. A. De Wit, C. Folke, D. Gerten, J. Heinke, G. M. Mace, L. M. Persson, V. Ramanathan, B. Reyers, S. Sörlin. 2015, Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. *Science*, 13 February, Vol. 347 n°6223.

World Inequality Lab, 2018, *Rapport sur les inégalités mondiales*, Synthèse, Version française.

Conditions d'utilisation : ce texte peut être utilisé et partagé aux conditions suivantes :

- créditer l'auteur(e)
- fournir le lien du texte sur le site de la Fondation
- ne pas l'utiliser à des fins commerciales.